



Je reçois une mise en demeure d'un huissier via mail

Par **oreleelou**, le **24/01/2013** à **13:51**

bonjour

je me pose une question concernant une mise en demeure reçus par mail de la part d'un huissier , je trouve le procéder peu commun .

ne devait-il pas m'en avertir par lettre recommander ?

quoi qu'il en sois les informations sur cette mise en demeure me concerne bien , je vais donc le contacter afin de trouver un arrangement , puis-je moi aussi le contacter par mail (j'économise les frais d envoie [smile4])

d'ailleurs autre question je dois trouver l'arrangement avec lui directement ou au prés de mon créancier ?

je vous remercie par avance

Par **amajuris**, le **24/01/2013** à **14:35**

bjr,

il doit s'agir d'un recouvrement amiable donc il vaut mieux essayer de s'arranger avec votre créancier sauf si un accord préalable n'a pas pu être trouvé avec lui.

posez la question à l'huissier vous verrez bien sa réponse.

Par **oreleelou**, le **24/01/2013** à **14:39**

merci pour votre réponse ,
je compte bien prendre contact avec les 2 parties mais je suis étonner que tous ce passe par mail , après tous il n'on aucune preuve que j'ai bien reçus ce mail .

quoi qu'il en sois je compte bien prendre contact avec eux afin d'éviter tous problème par la suite .

merci a vous